

Communiqué de Presse

Tram-train Nantes-Châteaubriant :



Les conducteurs en grève :

La CGT dit stop à la désinformation !

Afin de démolir et rendre illisible la mobilisation des conducteurs du Tram-train, donner l'impression d'avoir répondu aux revendications salariales de ceux-ci, la Direction Régionale SNCF affirme avoir tenté de débloquer la situation en faisant la proposition du versement d'une prime de 6 euros par jour. Selon ses dires, cela représenterait une augmentation de la rémunération de 5,9% ! Qu'en est-il réellement?

Ces 6 euros de prime sont déjà versés lors de l'exécution de tâches annexes à la conduite des tram-train (Manœuvres supplémentaires en gare, pleins de sablières, de lave-glace) et ce pour au moins la moitié des journées de service (soit 10)!

Les 60 euros supplémentaires que représenteraient le versement de cette prime sur les journées de service manquantes (soit environ 10 de plus) ne permettent nullement d'atteindre une augmentation à hauteur 5,9% loin s'en faut.... Le salaire moyen d'un conducteur de tram-train – avec toutes les responsabilités induites - est de l'ordre de 1 400 € nets/mois.

Les chiffres avancés par Madame Dommage sont donc faux. **Il s'agit ni plus ni moins d'un mensonge manifeste.**

Alors que la CGT et les conducteurs appellent à des négociations sérieuses depuis le mois de juin, qu'un courrier a été adressé à M. Auxiette début août afin d'évoquer sereinement la situation, **la direction SNCF tente un coup de force en mentant de manière éhontée, y compris en essayant de mettre sur le dos des conducteurs son incapacité à régler les problèmes de matériels et d'organisation de la production!**

En l'absence de volonté de négocier de la part de la direction de l'entreprise, qui ne s'est pas manifestée auprès des conducteurs depuis le vendredi 29 août, ces derniers réunis ce jour en assemblée générale ont dès lors reconduit à 90% le mouvement de grève jusqu'à demain mardi.

Ils revendiquent toujours :

1. L'amélioration de leurs conditions de travail par l'application de la réglementation dévolue au personnel roulant (titre 1). Cette réglementation permettrait de faire cesser la circulation de 24 trains vides chaque semaine en créant des découchés à Châteaubriant, de faire partir des trains plus tôt chaque matin pour les usagers qui souhaitent rejoindre l'agglomération nantaise, de libérer les voies de la gare de Nantes.
2. La reconnaissance financière de leurs compétences et responsabilités.
3. Le respect des engagements pris en 2012 par la direction de la Traction SNCF en termes de déroulement de carrière.

La CGT et les salariés concernés, sont non seulement conscients de la gêne occasionnée, mais aussi en colère face à une tactique honteuse de la part d'une direction de la SNCF qui méprise les usagers et les agents, en jouant la carte du pourrissement, de la division et de la désinformation.

C'est en ce sens que nous nous adresserons très prochainement à l'ensemble des usagers du tram-train et aux élus politiques locaux afin d'évoquer ensemble nos conditions quotidiennes et communes de circulation.

Du côté du Conseil Régional, la CGT attend toujours d'être reçue et entendue.

La CGT rappelle que les cheminots sont très attachés au Service Public ferroviaire, à assurer un transport de qualité aux usagers, en toute sécurité. Dès lors, être contraint de cesser le travail pour porter des revendications légitime, ne saurait comporter pour eux aucun motif de satisfaction.

Nantes, le 1er septembre 2014